

Session de printemps 2006 : décision modificative n°1 du budget 2006

Première décision modificative du budget 2005 :

ce que le Conseil général a décidé

Réuni en session plénière, le 22 mai 2006, le Conseil général de l'Aube a apporté les premières modifications au budget primitif 2006. **Logement, sport, tourisme, économie... : des actions décisives menées en partenariat avec les communes, afin de renforcer l'attractivité de l'Aube.**

Au fil des rapports

- projet d'habitat au camp du Moulinet (Pont-Ste-Marie)
- accès et contrôle des équipements sportifs
- routes : aménagements et prévisions
- les marchés publics 2005
- l'aide à Bonduelle (St-Benoît-sur-Vanne)
- le programme départemental d'insertion 2006
- un soutien à 3 projets touristiques majeurs
- décentralisation : ce qui concerne l'environnement

Coup d'envoi du quartier du Moulinet à Pont-Ste-Marie : un projet d'habitat de haute qualité porté conjointement par la commune et par le Conseil général

La ville de Pont-Ste-Marie ayant classé en « zone constructible » l'ancien Camp du Moulinet dans le cadre de son tout nouveau PLU (Plan local d'urbanisme), il est désormais possible de créer, sur ce site, le quartier d'habitat de qualité dont l'agglomération troyenne a besoin (*) : un vaste quartier à la dimension environnementale marquée qui doit renforcer l'attractivité du département en matière de logement, notamment auprès des cadres concernés par de fréquentes mutations.

Ce projet d'aménagement GLOBAL avait été lancé en mai 2004 lors du rachat, par le Conseil général (**), d'une partie du camp appartenant jusqu'alors au club de football de l'ESTAC. Pour pouvoir lancer les opérations, il a fallu attendre la révision du plan d'urbanisme de la commune –qui est désormais achevée.

L'ancien Camp du Moulinet offre un espace de 17 hectares environ appartenant :

- en partie, à la ville de Pont-Ste-Marie (10 ha env.),
- en partie, au Conseil général de l'Aube (6,5 ha).

Aujourd'hui, **les deux collectivités propriétaires unissent, concrètement, leurs compétences et leurs moyens autour d'un projet global, cohérent, sur la totalité de ces 17 hectares.**

Ensemble, la ville et le Conseil général ont ainsi décidé de créer un « **groupement de**

commandes »... ce qui leur permettra, notamment, de lancer ensemble les consultations puis de sélectionner ensemble leurs prestataires.

Dans un premier temps, la Ville de Pont-Ste-Marie et le Conseil général vont ainsi rechercher un prestataire capable :

- d'élaborer le **programme général d'aménagement** du site (en tenant compte de sa vocation environnementale marquée),
- de **rédiger le cahier des charges**,
- de **les assister dans les phases ultérieures de réalisation** (validation du choix des produits et techniques, avis sur les permis de construire, etc.).

Le coût de cette étude évaluée à 150 000 €HT sera réparti à parts égales entre la Ville de Pont-Ste-Marie et le Conseil général.

(*) Problème de manque de logements de qualité identifié par une étude de la CAT.

(**) C'est l'ampleur et l'intérêt stratégique de cette opération qui a conduit le Conseil général à s'impliquer dans le portage du projet. Il a été annoncé, d'emblée, que les terrains du Conseil général seraient ensuite revendus à des promoteurs – l'ambition étant qu'il n'en coûte rien au contribuable et l'engagement étant de communiquer le bilan précis de l'opération, en fin de commercialisation.

Equipements sportifs de la Ville de Troyes et du Centre sportif de l'Aube : vers un système commun d'accès et de contrôle

- **Optimiser l'accueil et la surveillance** de l'ensemble des équipements sportifs de la ville de Troyes et du Centre sportif de l'Aube,
- **alléger les coûts** de fonctionnement,
- **améliorer la gestion** de ces sites grâce à l'exploitation d'une base de données détaillée... : tels sont les objectifs de l'opération qui va être menée conjointement par la Ville de Troyes et par le Conseil général.

Dans le cadre d'un « groupement de commandes », les 2 collectivités vont mettre en place un contrôle d'accès uniformisé sur l'ensemble de leurs équipements sportifs.

Cette démarche prolonge, logiquement, les échanges qui ont lieu régulièrement dans le cadre des accueils de groupes au Centre sportif de l'Aube.

Au total, 16 sites de pratique sportive ou d'accueil-hébergement-réunion seront concernés :

- 10 sites appartenant à la Ville (les 2 piscines, les 5 COSEC, la salle omnisports, le gymnase des Terrasses et les vestiaires de foot du complexe H. Terré) ;
- 6 sites appartenant au Conseil général / Centre sportif (2 vestiaires des terrains tous temps, diverses salles d'accueil et d'hébergement du Centre sportif, 2 pôles de la Maison des Lacs à Mesnil-St-Père, les terrains de tennis couverts).

Le Conseil général inscrit 40 000 € à son budget supplémentaire pour cette opération (soit 20 000 € pour la maîtrise d'oeuvre et 20 000 € pour les travaux).

Routes : aménagements et prévisions

Voies nouvelles : des études pour anticiper la création de la déviation de Romilly et du diffuseur autoroutier de Saint-Germain

Bien que ces 2 voies ne fassent pas encore l'objet d'un échéancier précis de réalisation, **le Conseil général va lancer des études préalables** à la réalisation de deux voies nouvelles :

- la déviation sud de Romilly-sur-Seine,
- la voie reliant la rocade de l'agglomération troyenne au futur diffuseur autoroutier de Saint-Germain (Autoroute Troyes/Auxerre).

Le but de ces études, c'est d'évaluer les emprises foncières nécessaires afin d'anticiper sur ces futures réalisations (en adaptant les documents d'urbanisme, par exemple).

Dans le cas précis de la déviation sud de Romilly, comme la dernière réflexion date de 1996, **il convient de réactualiser les données** – en tenant compte des changements intervenus ou prévisibles : création de la zone commerciale de la Belle Idée, aménagement du parc d'activités de l'aérodrome... Les études d'opportunité, puis de faisabilité, permettront de :

- **fixer un parti d'aménagement,**
- **choisir, après analyse et concertation, le tracé le plus pertinent à tous égards.**

CONSEQUENCES DE LA DECENTRALISATION

Premières opérations sur les anciennes Nationales

Ayant la charge des anciennes RN (routes nationales) depuis le 1er janvier 2006, le Conseil général va lancer les premiers travaux sur ce réseau qui, jusqu'alors, était de la responsabilité de l'Etat.

Le Conseil général va ainsi assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations figurant dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000/2006 :

- pose de glissières de sécurité sur la RD 660 (ex RN 60),
- aménagement du carrefour de Vallant-St-Georges sur la RD 619 (ex RN 19),
- aménagement du carrefour de Montieramey sur la RD 619 (ex RN 19),
- aménagement du carrefour de Saint-Thibault sur la RD 671 (ex RN 71).

Un crédit complémentaire de 2, 740 M€ est prévu à cet effet.

Voiries de l'agglomération troyenne : à chacun ses routes

Suite à la Décentralisation, la propriété des routes de l'agglomération troyenne a été définitivement revue – pour plus de cohérence dans l'action des uns et des autres.

Communes, Communauté d'agglomération troyenne (CAT), Conseil général...

Un schéma précis détermine ce qui est désormais du ressort des uns ou des autres.

Seule une petite partie de voirie relève encore de la responsabilité de l'Etat : la portion de RN 77 partant de la rocade en direction d'Auxerre.

Les marchés publics passés par le Conseil général : un fort impact sur les finances des entreprises locales

Des montants en augmentation de 155 %, en raison des grands travaux

En 2005, le Conseil général a passé 548 marchés publics pour un montant ferme de plus de 80

M€HT et 6,7 M€ pour les tranches conditionnelles.
Soit : 380 marchés de travaux (69,34%), 96 marchés de fournitures (17,52%)
et 72 marchés de services (13,14%).

Cela représente une augmentation, en valeur, de 155 % essentiellement liée aux travaux sur 3 opérations phares :

- la rocade sud-est de l'agglomération troyenne,
- la plate-forme trimodale Le Mériot/Nogent pour l'accueil de l'usine de biogazole,
- la réalisation des travaux du Parc logistique de l'Aube, au sud de Troyes (Buchères, St-Léger, Moussey).

Plus de 37 M€HT injectés dans les seules entreprises de l'Aube (soit une augmentation de plus de 20 %)

Ces 548 marchés ont été attribués à 232 entreprises différentes, originaires de 17 régions françaises, avec une forte prédominance de la région Champagne-Ardenne puisque 81,57 % des entreprises retenues sont champardennaises.

Les 447 marchés passés avec les entreprises de la région ont représenté 50,13 % du montant de l'ensemble des marchés 2005. C'est moins que l'an passé en pourcentage, mais **en valeur, cela représente une augmentation de plus de 45 %**. **Plus de 44 M€HT ont ainsi été injectés dans l'économie régionale.**

Parmi les 159 entreprises régionales sélectionnées pour travailler pour le Conseil général, plus de 94 % sont aubois ; 421 marchés ont ainsi été attribués à des entreprises du département. **Les sommes qui ont été injectées dans l'Aube ont augmenté de plus de 20 % par rapport à 2004. Plus de 37 M€HT ont ainsi bénéficié aux entreprises du département.**

Le Conseil général aux côtés de Bonduelle Traiteur pour l'aider à décrocher ses aides européennes

En novembre dernier, le Conseil général de l'Aube avait accordé une subvention de 111 748 € à Bonduelle pour augmenter la capacité de son site de production de Saint-Benoît-sur-Vanne : un investissement important, devant déboucher sur la création de 28 emplois permanents.

Aujourd'hui, le Conseil général propose d'augmenter son aide afin que la Sté Bonduelle puisse décrocher d'importants financements complémentaires de la part de l'Europe.

N'étant plus assuré, désormais, de recevoir les crédits d'Etat qu'il espérait, Bonduelle voit en effet remis en cause son plan de financement initial avec l'Etat, la Région et le Conseil général.

Or, cela risque d'avoir des conséquences fortes, également, sur les crédits attendus de l'Union européenne (crédits du FEOGA)... crédits qui sont attribués à la condition expresse que les fonds publics nationaux atteignent 6 % de l'investissement.

Comme le temps presse (le dispositif FEOGA devant prendre fin, dans sa configuration actuelle, au 30 juin 2006) et que ce dossier est d'importance pour l'économie auboise, le Conseil général propose de porter son aide à 3 % du montant de l'investissement, soit un total de 167 622 € (en augmentation de 55 874 €).

Une démarche similaire est menée auprès du Conseil régional afin de trouver une solution commune pour l'entreprise.

Si les 2 collectivités prennent la même décision, l'entreprise pourra ainsi prétendre aux aides européennes.

RMI et insertion : chiffres et perspectives dans le Programme départemental d'insertion 2006

Avec 80 à 85 % de contrats d'insertion conclus avec les bénéficiaires du RMI, l'Aube reste bien au-dessus de la moyenne nationale qui stagne autour de 50 % depuis 10 ans.

Cela étant, l'insertion de ces personnes demeure au cœur des préoccupations.

En témoigne le « Programme départemental d'insertion 2006 » que vient de publier le Conseil général.

Ce document établit d'abord un panorama complet de la situation du RMI dans l'Aube en 2005 par rapport à la région et à la France (profil des allocataires, niveau de formation, entrée et sorties du dispositif, contrôles, etc)

Le nombre d'allocataires du RMI ayant augmenté, en un an, de 6,33 % (contre 4,18 % en France), l'impact est forcément fort sur l'action et les finances du département.

Pour 2006, il n'est pas question de baisser les bras.

- continuer à conduire les actions d'insertion,
 - améliorer encore le suivi des bénéficiaires,
 - travailler à des actions d'insertion au plus tôt, dès l'entrée des personnes dans le dispositif...
- Telles sont les pistes lancées pour l'année.

Le tourisme, un des piliers de l'économie : 3 grands projets soutenus par le Conseil général

« Renoir et Champagne » à Essoyes : pas de fonds européens, mais un projet qui, même revu à la baisse, reste stratégique

Bien que « Renoir et Champagne » n'ait finalement pas obtenu d'aides de l'Europe (faute de crédits en fin de programme – alors que le projet remplissait les critères nécessaires), la commune d'Essoyes maintient son projet de pôle culturel et artistique en hommage à la célèbre famille Renoir qui séjourna souvent ici.

Cela étant, **Essoyes a dû revoir son programme à la baisse,**

et a ainsi abandonné l'idée de transformer l'ancien café St-Rémy, en café-galerie.

Les 4 autres grandes opérations initialement prévues sont toutefois maintenues :

- réaménagement de l'atelier de Renoir,
- aménagement d'un « jardin-promenade Renoir » dans le prolongement de l'atelier,
- extension et restructuration des anciennes écuries du château (actuelle « Maison de la vigne »),
- installation d'une signalétique complémentaire.

Estimée, à l'origine, à 1,960 millions d'euros TTC, l'opération **a été ramenée à 1,508 millions d'euros TTC** (soit une baisse de 0,452 M€).

Afin de soutenir ce projet stratégique, **le Conseil général porte sa participation à 25 % de l'investissement (contre 20 % dans le projet initial)** - soit une subvention de 315 385 €
Les trois autres quarts doivent être portés à parts égales par la commune, la Région et L'Etat.

Pour parfaire l'accueil des visiteurs de l'Abbaye de Clairvaux : restauration d'un bâtiment attenant à l'Hostellerie des Dames

Après avoir participé à la restauration, à Clairvaux, de l'ancienne Hostellerie des Dames de 1992 à 1999, le Conseil général poursuit logiquement son effort pour améliorer encore l'accueil des visiteurs - en ce haut lieu du tourisme européen, sur la route des abbayes cisterciennes.

Il accorde une subvention de 20 000 € à l'Association « Renaissance de l'abbaye de Clairvaux » afin de restaurer un bâtiment récent attenant à l'Hostellerie. Ce bâtiment (une ancienne école primaire en bon état) bénéficiera d'un réaménagement intérieur total:

- création, au rez-de-chaussée, de 2 salles d'exposition temporaires sur 49 m², afin de renouveler régulièrement les thèmes proposés aux visiteurs,
- création d'une bibliothèque-salle de travail consacrée à l'histoire de Clairvaux-abbaye et Clairvaux-prison (28m²)
- aménagement de 2 bureaux, sanitaires et d'un local de rangement.

L'opération est estimée à 122 980 €TTC.

Candidature de Troyes au Patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco : co-financement de l'étude de faisabilité

Le Conseil général va financer à hauteur de 20 % la 1ère partie de l'étude de faisabilité réalisée par la Sté Grahal pour le compte de la ville de Troyes – dans le cadre de la candidature de Troyes au Patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco.

Cette subvention, là encore, s'inscrit dans la suite logique des efforts déjà réalisés – pour renforcer l'attractivité touristique du chef-lieu du département.

Décentralisation, suite : des décisions nouvelles en matière d'environnement

Elimination des déchets ménagers : mise en place d'une commission consultative dans le cadre du plan départemental

Suite à la Décentralisation, c'est désormais sous la responsabilité de Conseil général que doit s'élaborer et être révisé le « Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. »

Lors de cette session, le Conseil général va désigner ses représentants à la « Commission consultative » qui est désormais chargée (dans chaque département) de donner son avis sur le projet de plan d'élimination ainsi que sur le « rapport environnemental » qui s'y rapporte.

Outre des conseillers généraux, cette commission comprend des représentants : de l'Etat, des communes, de l'ADEME, des chambres consulaires, d'organisations professionnelles et organismes agréés concernés par les déchets, ainsi que d'associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement.

Aménagement foncier : une commission départementale

La Décentralisation a transféré au Conseil général les responsabilités en matière d'aménagement foncier (remembrements).

Il appartient donc au Conseil général de mettre en place différentes commissions chargées de

mener les opérations, à commencer par la CDAF (Commission départementale d'aménagement foncier). Composée de 26 membres, cette commission jouera un rôle important : examen des réclamations, modification ou adoption des projets, avis sur les projets de division des parcelles ou sur les changements de destination, liste des communes devant constituer des commissions communales d'aménagement foncier, etc.

Parallèlement, la Commission permanente du Conseil général (qui se réunit une fois par mois) pourra désormais prendre certaines décisions en matière d'aménagement foncier.

Contrat de rivières Sequana

Le Conseil général va financer, à hauteur de 15 %, un demi-poste pour l'animation du contrat de rivières SEQUANA - aux côtés de l'Agence de l'eau (50%), de la Région (15%) et des syndicats d'aménagement concernés (20 %).

Ce nouveau contrat de rivières (qui répond à une obligation réglementaire) a été mis en place sur la Seine et ses affluents, depuis les sources de la Seine jusqu'à Virey-sous-Bar : un secteur qui correspond à la tête de bassin de la Seine (2 403 km², 143 communes sur la Côte-d'Or et l'Aube).

Sa vocation est de réaliser des études dans tous les domaines de l'eau : eau potable, eaux usées, rivières, eaux souterraines, modalités d'usages partagés, etc.